

**PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 MARS 2017**

Date de convocation : 1^{er} mars 2017

Date d'affichage : 1^{er} mars 2017

Membres en exercice : 23

Présents : Mme SELLEM Lucie, Maire, Mme BOISSEAU BRETECHER Cécile, Mme CAMOU LOPEZ Camille, Mme DARMON Monique, M. LHUISSIER Jean-Pierre, Mme DUCHEMIN Cécile, Mme CUCINIELLO Jessica, M. CAHAREL Brice, Mme SOREL Isabelle, Mme GUYOT-FISCHER Evelyne, Mme PHILIPPE Sandrine, M. DE ALMEIDA José, Mme CABOUX Axelle, M. DUVERNEUIL Jean-Jacques, Mme BOUGERET Florence, M. PRADEL Angelin, M. LEGRAS Olivier, M. THOMASSET Ghislain, M. HENTGES Guy, M. CATHY Gérard, Mme MARTIN Caroline,

Absents excusés : Excusé(s) ayant donné procuration : M. GAUDART Franck, à Mme SELLEM Lucie, M. VERMILLON Gilles à Mme BOISSEAU BRETECHER Cécile

Absent(s): M. PRADEL Angelin, M. THOMASSET Ghislain

Nombre de votants : 21

Secrétaire : A été nommé(e) secrétaire : Mr CAHAREL Brice

L'an deux mille dix-sept, le 6 mars à 20 :40, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame SELLEM Lucie, Maire.

Approbation du procès-verbal du 12 décembre, pas de lecture

Approbation de l'ordre du jour : **VOTE : 21 voix POUR.**

20h43 : arrivée de Mr Olivier LEGRAS

20h50 : arrivée de Mme Caroline NIZIOL

Délibération n°17-001 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **19 voix POUR 2 abstentions (Legras-Hentges)** approuve l'opposition de la commune de Gometz le Châtel au transfert de la compétence PLU à la Communauté Paris-Saclay.

Mr LEGRAS ne partage pas totalement le point de vue de la municipalité et surtout pas les motifs du refus de transfert. Les raisons de M LEGRAS sont toutes autres. Il indique que pour lui, les raisons de la municipalité sont liées à la volonté de garder la main mise sur son pré carré. Beaucoup de Maires ont cette volonté de garder ce pouvoir et de ne pas vouloir le transférer. Pour lui, il est mieux que les décisions soient prises à un niveau plus global avec du recul, notamment en ce qui concerne le logement social et l'accueil des gens du voyage. Des économies d'échelles pourraient être intéressantes. En revanche, il précise qu'il s'abstient pour cette délibération car il ne valide pas la représentativité des élus communautaires.

Mme le maire indique que la CPS est en train d'élaborer un Plan Local de l'Habitat. Pour la compétence gens du voyage, celle-ci est déjà transférée à l'intercommunalité et des projets sont en cours.

Délibération n°17-002 Sur proposition de Madame Camille CAMOU LOPEZ, Maire-adjointe déléguée aux finances, le Conseil municipal, par **21 voix POUR**, prend acte du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2017.

Mme MARTIN précise qu'elle a beaucoup apprécié cette présentation très pédagogique et intéressante.

Mr LEGRAS souhaite discuter ce soir des choix faits sur Gometz secteurs par secteurs afin de comprendre les orientations, tant pour le personnel, pour la communication, pour l'enfance, pour la mairie. Sur le fonctionnement, il souhaite y voir plus clair sur les choix budgétaires. Sauf pour les associations, où des choix sont faits....

Mme le Maire indique que des présentations sous forme de camemberts par service auront lieu au moment des votes des budgets fin mars. Sur les baisses budgétaires, les objectifs demandés ont été équivalents dans tous les services. Les efforts sont à faire de manière unanime. Le budget des écoles est en hausse, notamment en lien avec la réforme des rythmes scolaires.

Mme MARTIN indique que nous sommes une petite commune et que de ce fait, il est normal que les projets proposés soient à son échelle et qu'ils sont très nombreux.

Délibération n°17-003 Sur proposition de Madame Camille CAMOU LOPEZ, Maire-adjointe déléguée aux finances, le Conseil municipal, par **21 voix POUR à l'unanimité**, approuve le nouveau plan de financement et l'échéancier prévisionnel de réalisation annexés à la présente délibération.

Mr LEGRAS demande si ce sont vraiment les derniers chiffres et s'il n'y a pas de suppléments. Mme le Maire indique que le chantier commence, le gros œuvre n'est pas terminé et qu'il peut donc y avoir des aléas.

Délibération n°17-004 Sur proposition de Madame Camille CAMOU LOPEZ, Maire-adjointe déléguée aux finances, le Conseil municipal, par **21 voix POUR à l'unanimité**, approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté Paris - Saclay, du 3 novembre 2016.

Délibération n°17-005 Sur proposition de Madame Camille CAMOU LOPEZ, Maire-adjointe déléguée aux finances, le Conseil municipal, par **21 voix POUR à l'unanimité**, approuve la demande de subvention pour l'achat d'un standard téléphonique à Mme la Députée N. KOSCIUSKO MORIZET.

Délibération n°17-006 Sur proposition de Madame Camille CAMOU LOPEZ, Maire-adjointe déléguée aux finances, le Conseil municipal, par **21 voix POUR à l'unanimité**, approuve la demande de subvention pour l'achat de 2 vidéos-projecteurs interactifs à l'Ecole Pablo Neruda à M. le Sénateur V. DELAHAYE.

21 : 35 : ouverture de séance

22 : 00 : fermeture de séance

Délibération n°17-007 Sur proposition de Madame Cécile BOISSEAU BRETECHER, Maire-adjointe déléguée à l'enfance, la jeunesse et les seniors, le Conseil municipal, par **19 voix POUR et 2 ne participant pas au vote (Hentges-Legras)**, élit Mr DE ALMEIDA José en remplacement de Mr THOMASSET Ghislain pour le poste de membre suppléant à la Caisse des Ecoles.

GUS n'a pas de candidat à présenter. Solidaire avec Mr THOMASSET, car pour GUS, Mr THOMASSET a été empêché d'exercer ses fonctions.

Délibération n°17-008 Sur proposition de Madame Cécile BOISSEAU BRETECHER, Maire-adjointe déléguée à l'enfance, la jeunesse et les seniors, le Conseil municipal, par **21 voix POUR à l'unanimité**, approuve les termes de la convention d'objectifs et de financement du contrat « Contrat Enfance Jeunesse » 2016-2019 entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne.

Délibération n°17-009 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **21 voix POUR à l'unanimité**, approuve l'indexation du taux des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués sur l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Délibération n°17-010 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **21 voix POUR à l'unanimité**, désigne les six premières personnes du tableau :

NOM	Prénom	Autres prénoms	Civilité	Nom d'usage	Date de naissance	adresse
COUILLEAUX	Joël	Jean Marie	Monsieur		24/06/1939	Rue du vieux chemin
ARSA	Jocelyne		Madame	MANCELET	11/03/1942	83 route de Chartres
SIMO	Vincent	Paul Léopold	Monsieur		13/10/1986	3 avenue Pasteur
BRUTER	Clémentine	Marie	Madame		09/12/1989	15 avenue du Vaularon
GABAI	Christine		Madame	PAULUS	18/02/1956	2 avenue du Centre
BERIARD	Anne	Laure	Madame		24/05/1966	7 rue de Frileuse

Afin de constituer la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2017-2018.

Question de Mr LEGRAS : Qu'en est-il des tirages au sort pour les comités de quartiers ? Mme le Maire indique que sur les tirages effectués, il y a eu des soucis avec les personnes qui ont déménagé et qui sont encore inscrites sur les listes électorales. Petite commune où il n'est pas simple d'avoir un odj attrayant sur chaque quartier. Sur la commune, il existe des comités qui fonctionnent bien.

Mme MARTIN indique que devant le terre-plein route de chartres, le sapin de Noël permet de faire ralentir les voitures.

Mme le Maire indique que des radars pédagogiques vont être installés très prochainement.

Le Maire précise qu'aucune décision du Maire n'a été prise dans le cadre de sa délégation (article L2122-22 du CGCT).

Le conseil est clos à 22h15
Parole est donnée au public.
La séance est levée à 22h35.

A Gometz le Châtel, le 7 mars 2017.

Le Maire,

Lucie SELLEM.